

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0614^e** séance intensive
tenue le **2 décembre 2019** à **9 h 30**
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. François Courchesne, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Hétu, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, Mme Caroline Faucher, M. Carl Gagnon, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Mathieu Lussier, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Josette Noël, Mme Tiitu Poldma, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Hugo Soudeyans, Mme Lyse Turgeon, M. Luc Valiquette ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Jessica Bérard, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, M. Denis Sylvain ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, M. Jean-Martin Riopel ; un représentant des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion ; Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Caroline Blier-Langdeau, Mme Asma Bouikni, M. Alain Charbonneau, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, M. Vincent Larivière, M. Sameer Muldeen, Mme Lucie Parent, M. Jean Renaud, Mme Diane Sauvé, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : Mme Isabelle Brault, M. Dominic Forest, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, M. Paul Lespérance, M. Francisco A. Loiola, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : M. François Le Borgne, M. Michaël Séguin ; une représentante des étudiants : Mme Andréanne St-Gelais ; une représentante du personnel : Mme France Lebel ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, Mme Anne-Marie Labrecque, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : une doyenne : Mme Hélène Boisjoly ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Nathalie Bureau, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, Mme Thora Martina Herrmann, M. Daniel Lamontagne, Mme Hélène Lebel, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, Mme Vardit Ravitsky, M. Jean-Luc Sénécal, M. Jesús Vázquez-Abad ; les chargés de cours : M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Simon Carrier, Mme Isabelle Dufour.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

M. Guillaume Paré, conseiller à la recherche contractuelle au Bureau Recherche-Développement-Valorisation (BRDV).

AVIS DE DÉCÈS

Chancelier

M. André Bisson, chancelier de l'UdeM de 1990 à 2003, décédé le 25 novembre 2019.

Direction des finances

Mme Suzanne Bissonnette, responsable des comptes à payer à la Direction des finances, décédée le 7 novembre 2019.

Faculté de médecine

Mme Micheline Bernier, technicienne en coordination de travail de bureau au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, décédée le 9 novembre 2019.

Mme Carole David, technicienne en coordination de travail de bureau retraitée du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine, décédée le 10 novembre 2019.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0614-1 **ORDRE DU JOUR**
2019-A0021-0614^e-538

Les membres ont reçu le rapport du Comité de l'ordre du jour présentant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2019-A0021-0614^e-538.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0613^e séance tenue le 11 novembre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes : Proposition
8. Orientations budgétaires 2020-2021
 - Présentation du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité des différends : nomination d'un président
 - 9.2. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre
 - 9.3. Comité de la recherche : nomination d'un professeur sous octroi
10. Réaffectation des espaces
 - Présentation du vice-recteur aux finances et aux infrastructures
11. Réflexes numériques
 - Présentation de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études
12. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
13. Prochaine séance : Le 20 janvier 2020, à 14 heures
14. Clôture de la séance

AU-0614-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0613^e SÉANCE
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2019**

La correction suivante est apportée au deuxième paragraphe de la page 6 : « dans son unité » est remplacé par « à l'Université ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0613^e séance tenue le 11 novembre 2019, tel que modifié.

AU-0614-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Mme Béliveau apporte la rectification suivante à la réponse qu'elle a donnée à une question de M. Boismenu, à la séance précédente, concernant le nombre de crédits requis pour les maîtrises de recherche : selon la nouvelle définition retenue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les maîtrises de recherche requièrent un minimum de 18 crédits associés au mémoire de recherche et non pas 21 crédits. Un addendum à cet effet sera ajouté au procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019.

AU-0614-4 CORRESPONDANCE 2019-A0021-0614^e-539, 540

Le secrétaire général fait état des correspondances reçues. La première est un document du Comité exécutif relatif à une nomination temporaire au Comité des différends par le Comité exécutif, le temps que l'Assemblée puisse procéder à une nomination, ce qui est prévu au point 9 de la présente séance. Il s'agit d'une mesure d'urgence faite en vertu d'une disposition des Statuts, sous réserve d'en informer le corps universitaire compétent, soit l'Assemblée universitaire, afin d'accélérer le processus de traitement d'un dossier et ne pas pénaliser la personne concernée.

La deuxième correspondance est une lettre de cinq professeurs adressée au recteur, au vice-recteur Éric Filteau ainsi qu'à la vice-rectrice adjointe, Mme Isabelle Cojocar, au sujet d'une proposition relative à l'empreinte carbone et GES de l'UdeM. À la demande de Mme Royle, qui est une des signataires, le secrétaire général donne lecture de la lettre.

La présidente des délibérations informe Mme Royle que, pour qu'une proposition soit discutée par l'Assemblée, il faut faire une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour.

AU-0614-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0614-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le recteur fait part d'une rencontre qu'il a eue au cabinet du premier ministre, François Legault, le 11 novembre, dans le contexte des événements entourant le Programme de l'expérience québécois (PEQ), rappelant que le gouvernement annonçait le retrait de cette politique quelques jours plus tard. Par ailleurs, la semaine dernière, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) annonçait sa politique en matière de relations internationales comportant plusieurs éléments, comme les activités de recrutement, d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers et les bourses aux étudiants qui semblent être intéressants pour les universités. Le plan d'action est attendu dans les prochains mois.

Le 11 novembre, la Faculté de pharmacie tenait une soirée de reconnaissance des bourses du centenaire de la faculté.

Le 12 novembre, le recteur était invité à l'émission *Tout un matin*, animée par Patrick Mabourian, pour parler de son recueil *Les carnets du recteur* publié récemment. Le 13 novembre avait lieu le lancement des *Carnets du recteur* en présence de membres de la communauté universitaire. Et la semaine suivante, le recteur a pris part à une séance de signature au Salon du livre de Montréal, combinée à un échange croisé avec M. Robert Lacroix, ancien recteur de l'UdeM, qui publiait également un livre. Ces événements ont apporté une belle visibilité à l'UdeM.

Le 14 novembre, pour la première fois de son histoire, l'Université de Montréal était l'hôte d'une cérémonie spéciale de citoyenneté canadienne lors de laquelle une cinquantaine de nouveaux

Canadiens ont été assermentés. La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle, Mme Sylvie Normandeau, représentait l'Université à cet événement.

Dans les jours qui ont suivi, les Carabins ont perdu en finale de la coupe Vanier.

Le recteur souligne l'annonce, diffusée le 22 novembre, que pour la troisième année consécutive l'UdeM se classe parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada, et la seule université au Québec à ce titre.

Le recteur fait ensuite rapport sur la mission qu'il a effectuée en Belgique et au Luxembourg à la fin de novembre, accompagné du doyen de la FAS, de la doyenne de la Faculté de médecine et de collègues du vice-rectorat aux affaires internationales et à la Francophonie, exprimant le souci qu'il a de tenir compte des GES pour ses déplacements et pour que l'UdeM ait une approche responsable à cet égard. Plusieurs rencontres de travail et de nombreuses discussions ont eu lieu avec des représentants de l'Université libre de Bruxelles (ULB), de l'Université catholique de Louvain, de l'Université de Liège, de l'Université du Luxembourg et de l'Université de Namur, en plus d'échanges avec le délégué général du Québec à Bruxelles et des rencontres avec des diplômés et anciens étudiants de l'Université de Montréal établis en Belgique et au Luxembourg. Le recteur ajoute qu'il a observé dans le cadre de cette mission que 24 % des étudiants de ces universités étudient à l'étranger, et estime que l'UdeM doit se préoccuper de l'exposition internationale de ses étudiants. En marge de ce point, le recteur fait part d'une nouvelle au sujet de la remise en question de la liberté académique qui a cours en Hongrie actuellement.

Le recteur annonce ensuite que des activités de commémoration sont organisées par l'UdeM, le 6 décembre, en mémoire des 14 jeunes femmes assassinées à Polytechnique Montréal, il y a 30 ans, dont une activité de recueillement qui se tiendra dans la Cour d'honneur du pavillon Roger-Gaudry, à 12 h 15. D'autres activités sont également prévues, notamment des balados réalisés par des étudiantes du programme d'études féministes et un concours littéraire. Les informations sur les activités sont disponibles sur le site Web de l'Université.

Le recteur termine son rapport en invitant les membres de l'Assemblée à participer à l'événement Noël en bleu, qui se tiendra le 17 décembre dans le Hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry, et souhaite à tous de joyeuses fêtes.

AU-0614-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Bouchard informe que, le 20 novembre dernier, la FAS a tenu sa soirée *Célébrer les arts et les sciences*, lors de laquelle 230 bourses totalisant quelque 600 000 \$ furent remises aux étudiants. Il fait ensuite mention des prix remis à deux professeurs lors du gala de l'Acfas tenu en novembre dernier :

- Prix Acfas Pierre-Dansereau 2019, pour l'engagement social, remis à Marie-Thérèse Chicha, professeure à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.
- Prix Acfas Léo-Pariseau 2019, en sciences biologiques et sciences de la santé, remis à Sylvain Chemtob, professeur aux départements de pédiatrie et d'ophtalmologie de l'Université de Montréal.

Mme Théorêt informe que le 19 novembre s'est tenue à la Faculté de médecine vétérinaire la 8^e journée annuelle sur la l'antibio-surveillance québécoise de la Stratégie sur la santé et le bien-être animal. Elle souligne ensuite que Mme Hélène Carabin, professeure titulaire de la Faculté de médecine vétérinaire, a été nommée commissaire sur le Lancet One Health Commission, qui est une initiative du Centre for Global Health de l'Université d'Oslo.

Mme Bémeur informe de deux ressources numériques gratuites développées par des nutritionnistes et des étudiants du Département de nutrition de la Faculté de médecine : les livres *Bien manger, trucs et recettes rusés* et *Bien manger, le végétarisme en toute simplicité*.

De concert avec Mme Nicole Trudeau, M. Simonet informe que jeudi dernier l'Association des diplômés a tenu son assemblée générale annuelle des diplômés lors de laquelle 17 postes d'administrateurs ont été pourvus. À l'exception des facultés de médecine dentaire et de médecine vétérinaire, toutes les facultés sont représentées au Conseil d'administration de l'Association des diplômés. Il invite les doyens de ses deux facultés à inciter un ou une de leurs diplômés à postuler pour un poste sur le conseil de l'Association des diplômés. Les administrateurs de l'Association des diplômés sont aussi membres du Conseil d'administration des diplômés de l'UdeM, suivant les nouveaux Statuts de l'UdeM.

Mme Dimitrova invite les membres de l'Assemblée à participer à un colloque de l'Institut d'études religieuses, ce vendredi 6 décembre, sous le thème « L'autre » dans les traditions d'Asie du Sud : autres divins, autres religieux, autres culturels ». Ce colloque est dédié aux 14 femmes victimes de la tuerie à l'École Polytechnique, en raison de leur choix professionnel.

Mme Guay informe que le 22 novembre s'est tenu la *Journée annuelle des chargés de cours* qui a porté sur les données sur les profils des chargés de cours à l'UdeM et sur les avancées pour les chargés de cours ainsi qu'un regard sur l'avenir. Cet événement était précédé d'une soirée bulles le 21 novembre.

M. Blanchette informe de la création d'un nouveau prix de l'Acfas soit le prix Jeanne Lapointe pour les sciences de l'éducation. Jeanne Lapointe a été membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent), et principale rédactrice du Rapport Parent et chercheuse en sciences humaines. Ce prix est décerné à une chercheuse ou à un chercheur pour souligner l'excellence et le rayonnement de ses travaux et de ses actions dans le domaine des sciences de l'éducation. La date limite pour soumettre des candidatures est le 11 février 2020.

AU-0614-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Arsenault demande au recteur si, dans le cadre de sa rencontre avec le premier ministre François Legault, il a été question de la réforme du financement des universités qui fait l'objet d'un groupe de travail actuellement.

Le recteur précise que sa rencontre était avec le cabinet du premier ministre et non avec le premier ministre. Dans le cadre de la discussion, il a seulement été mentionné que de bonnes nouvelles seraient annoncées lors du prochain budget du gouvernement.

M. Boismenu demande des précisions au vice-recteur aux finances et aux infrastructures au sujet des simulations par rapport à la perte de revenus pour les maîtrises dites professionnelles pour les étudiants étrangers, mentionnées à la séance précédente : il demande sur combien d'années est cette transition et veut savoir si la simulation a été faite à effectif constant pour les étudiants internationaux ou si la simulation a prévu une croissance constante des étudiants internationaux.

M. Filteau indique que la valeur de la perte est une évaluation établie par le ministère à partir des projections d'évaluation des cohortes et de la perte des revenus ou les gains associés en fonction du groupe à l'étude. La transition est établie sur une période de 5 ans, mais l'UdeM n'a pas eu de subvention de transition parce que le ministère n'avait pas anticipé de pertes pour l'UdeM. Quant à l'évolution, cela se verra en fonction de l'évolution de la clientèle étudiante.

À l'approche de la période d'examen, M. Molotchnikoff a été informé qu'il n'y a pas de règlement-cadre quant à l'assistance de professeurs aux examens. Dans certaines facultés on demande simplement aux professeurs d'être disponibles, dans d'autres on leur demande expressément de quitter la salle d'examen et de ne pas répondre aux questions. Cette absence de cadre favorise les critiques. Il demande s'il n'y aurait pas lieu d'avoir un cadre général pour que l'on puisse s'y référer.

Mme Béliveau reconnaît qu'il n'y a pas de règlement-cadre et qu'il y a des différences selon les unités et la culture de ces unités. La question de savoir si l'on devrait ou non se pencher sur cette situation pourrait se poser.

M. Saint-Aubin remercie Mme Desforges et le recteur de la réaction rapide et conjointe au sujet du PEQ, qui démontre une solidarité étudiante et du rectorat. En tant que professeur, il trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu un troisième signataire représentant les professeurs. Il leur demande s'ils ont tendu la main au SGPUM.

Mme Desforges explique qu'une lettre conjointe avec l'ensemble des syndicats membres de la CASUM et les associations étudiantes du campus était en préparation lorsque la nouvelle du recul du gouvernement au sujet du PEQ a été annoncée. La FAÉCUM est à l'affût des développements sur ce dossier et dans l'éventualité où d'autres démarches sont à faire, il est prévu d'avoir une approche conjointe.

En complément, le recteur indique qu'il a un projet de lettre qu'il destinait aux employés de l'UdeM qu'il n'a pas envoyée en raison du développement favorable du dossier, mais il la conserve si le besoin se fait sentir à une autre étape.

Mme Turgeon a entendu dire par des collègues professeurs de diverses facultés qu'ils avaient été approchés par leur direction de département pour contribuer à un fonds interne de leur unité dans le but d'assurer un financement intégré pour les étudiants de maîtrise et de doctorat. Elle demande si une telle directive existe et si on s'est assuré que c'est bien en conformité avec les règles des organismes subventionnaires.

Mme Hébert dit ne pas être au courant d'une telle directive et elle invite Mme Turgeon à lui transmettre les détails à ce sujet.

M. Bouchard explique que la plupart des subventions sont attribuées au professeur qui doit voir à l'administration de ces fonds en lien avec le projet qui a été subventionné. Au sein de la FAS, à l'échelle des unités, il y a des réflexions sur différents moyens concernant le financement intégré, et il y a des professeurs qui participent à l'enveloppe de financement intégré à partir de leur subvention de recherche. Cependant, aucune obligation ne peut être faite aux professeurs à cet égard. Les règles d'attribution des subventions de recherche font que les professeurs restent maîtres de leurs subventions de recherche.

Rappelant sa question à la séance d'octobre sur les GES et la réponse du recteur qui avait évoqué un processus de consultation à l'UdeM, Mme Royle, qui mentionne également la lettre déposée en correspondance démontrant l'intérêt de plusieurs professeurs à ce sujet, demande où en est le processus de consultation sur les GES.

M. Filteau indique que l'unité du développement durable a formé un groupe de travail qui a été mandaté pour examiner cette question. Ce groupe a amorcé ses travaux, notamment par un examen de ce qui se fait dans les autres universités. Un rapport sera soumis à la direction l'année prochaine. Par ailleurs, référant à une question posée à la séance précédente au sujet des nouvelles règles du FRQ en matière de GES, M. Filteau indique qu'une correspondance a été transmise à tous concernant l'admissibilité, par le FRQ, des dépenses pour les compensations d'émissions et le rachat de crédits carbone pour les déplacements internationaux à même les fonds des chercheurs.

Mme Filion évoque la problématique de l'augmentation du temps de transport généré par la construction du REM, notamment pour les gens qui habitent dans la couronne nord. Elle demande si l'UdeM a pensé à des mesures d'adaptation pour ces employés, par exemple des navettes, le télétravail et des bureaux sur la rive nord mis à la disposition des employés.

M. Filteau indique qu'un groupe de travail a été formé par le vice-rectorat adjoint à l'administration et au développement durable, incluant la DRH, pour faire une analyse de la situation ; un rapport devrait être soumis à la direction prochainement. Il signale que l'option des navettes est écartée, ceci n'étant pas permis dans le cadre du système de transport en commun métropolitain. L'idée d'un point de chute à Laval ainsi que le télétravail sont examinés, cependant ces mesures ne peuvent convenir à tous les types de fonctions. Les initiatives de l'UdeM seront annoncées sous peu.

Mme Dimitrova revient au commentaire du recteur sur le G3, soulignant que ce regroupement est davantage axé sur les sciences et la médecine. Elle indique qu'il serait profitable pour les disciplines des sciences humaines d'avoir plus de liens dans le cadre d'un regroupement comme le G3 avec les universités de Lausanne et de Louvain notamment. Elle demande s'il serait possible d'élargir le G3 pour en faire un G5 ou un G6 pour le bénéfice des sciences humaines.

Le recteur indique que la question a été abordée, mais que l'élargissement du G3 n'est pas prévu dans un avenir prévisible. Cependant, l'UdeM est ouverte à soutenir des liens avec l'Université Louvain, ou d'autres établissements, dans le cadre de relations bilatérales, une formule tout aussi efficace.

M. Boismenu revient sur la question de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche en lien avec la question du financement des étudiants étrangers dans les programmes de maîtrise. Il explique que l'on a défini la notion de mémoire de recherche et que l'on y a associé les notions de « mémoire de recherche-action » et de « mémoire de recherche-production » comme étant des mémoires qui correspondent à des mémoires de recherche et à un parcours de recherche ; et d'autre part, que l'on a qualifié de « professionnelles », les maîtrises qui n'étaient pas des maîtrises de recherche conventionnelles, faute d'autres mots. Il demande s'il n'y aurait pas lieu d'établir une définition en termes de démarche de recherche et de méthodologie pour chacun de ces types, particulièrement en recherche-action et recherche-production, pour voir si les maîtrises qui ne correspondent pas à une maîtrise recherche conventionnelle ne s'identifient pas à l'un ou l'autre de ces types d'exercice et donc, par définition, s'identifieraient à la nouvelle notion de maîtrise de recherche, auquel cas les étudiants étrangers feraient partie du contingent de maîtrise de recherche et seraient éligibles à un financement.

Mme Béliveau explique qu'afin d'éviter d'avoir ces multiples notions – professionnelle, non professionnelle, spécialisée, etc. –, c'est la maîtrise recherche qui a été définie ; tout le reste n'est pas défini. Elle convient que dans certains cas, particulièrement pour la recherche-crédation et la recherche-action, la frontière entre les deux programmes est très mince et qu'il y aurait intérêt à voir si des définitions plus précises pourraient être formulées. Elle rappelle que pour être considérée comme une maîtrise de recherche, une maîtrise doit satisfaire l'ensemble des critères qui ont été définis par le ministère.

En complément, M. Boismenu indique que la recherche-action, que l'on associe beaucoup aux sciences de l'éducation, est une option que l'on retrouve aussi en sciences sociales, tout comme la recherche-production : de plus en plus d'étudiants de deuxième cycle font des productions visuelles, des documentaires, des courts métrages, etc. Son impression est qu'il faudrait être créatif à ce sujet, vu l'importance de l'enjeu du recrutement international.

En écho au commentaire du recteur au sujet de l'attaque contre la liberté universitaire, M. Molotchnikoff signale que *Le Point* de cette semaine publie un article intitulé « Les étudiants censurent l'enseignement universitaire », dont il a remis une copie à la vice-rectrice, Mme Béliveau. Il croit qu'il y a actuellement une vague incitant à limiter la liberté de penser et d'enseigner. Il pense que l'Assemblée universitaire devrait se pencher sur cette question.

AU-0614-7

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR LE LIBRE ACCÈS AUX PUBLICATIONS SAVANTES : PROPOSITION

2019-A0021-0612^e-530 amendé à 532, 2019-A0021-0614^e-547, 548

La présidente des délibérations invite la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, la présidente du Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire, Mme Lucie Parent, ainsi que le coprésident du Groupe de travail mixte sur le libre accès, M. Vincent Larivière, à présenter la politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes proposée par le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire.

En complément d'information à la politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes (document 2019-A0021-0612^e-530) et à l'état de la question (document 2019-A0021-0612^e-531) déposés, Mme Hébert souligne qu'un des buts de la politique sur le libre accès est aussi de se conformer aux exigences des organismes subventionnaires qui demandent maintenant aux équipes

de recherche de s'assurer que la production de la recherche soit en libre accès un an après la publication de l'article. Si la plupart des éditeurs acceptent cette exigence, un petit nombre s'y oppose, ce qui peut mettre les auteurs dans une situation de négociation difficile avec les éditeurs. La présente politique vise à outiller la communauté universitaire pour s'assurer que les produits de la recherche soient plus visibles et donc potentiellement plus cités, et aussi à rétablir un rapport de force vis-à-vis les éditeurs afin de faciliter un libre accès à un coût raisonnable. Par ailleurs, elle souligne que cette politique est le fruit d'un travail de longue haleine mené par plusieurs équipes du Comité de la recherche en raison de la complexité du sujet. Outre les personnes nommées dans le document déposé, elle remercie les trois présidents du Comité de la recherche qui ont travaillé sur ce dossier, soit M. Gregor Murray et Mmes Julie Carrier et Lucie Parent, ainsi que l'ensemble des membres du Comité de la recherche. Enfin, elle souligne l'excellente collaboration de la Division des affaires juridiques dans ce dossier.

La présidente du Comité de la recherche de l'Assemblée, Mme Lucie Parent, se dit fière du projet de politique soumis à l'Assemblée, et joint sa voix à celle de Mme Hébert pour remercier les membres des différentes équipes du Comité de la recherche ainsi que les membres du groupe de travail mixte, dirigé conjointement par MM. Vincent Larivière et Marcello Vitali-Rosati, qui ont travaillé à cette politique. Elle souligne que le principe fondamental qui a guidé les travaux est l'urgent besoin de démocratiser l'accès à l'information savante pour tous. Elle rappelle que la diffusion de la connaissance fait partie de la mission universitaire et qu'il importe de sensibiliser la communauté aux enjeux du droit d'auteur et du partage des licences de diffusion.

À l'aide d'une présentation électronique (document 2019-A0021-0614^e-548), M. Larivière présente la politique sur le libre accès aux publications savantes et le contexte de l'écosystème international de diffusion des connaissances dans lequel celle-ci s'inscrit.

L'Assemblée procède ensuite à une discussion générale sur le sujet.

Mme Laplante demande à quel moment l'addenda de l'auteur, mentionné par M. Larivière, serait disponible et si un soutien juridique, notamment, sera donné aux auteurs dans le cas de discussions difficiles avec l'éditeur pour obtenir la licence de diffusion. Elle réfère ensuite au point 7.1.4 de la politique relatif à l'obligation qui est faite à l'auteur d'obtenir le consentement de tout autre titulaire du droit d'auteur de concéder la licence de diffusion, jugeant ce processus beaucoup trop lourd, évoquant par exemple que certains articles sont le fruit des dizaines d'auteurs selon le domaine. Elle ne croit pas qu'il devrait être nécessaire de demander cet accord pour se prévaloir d'un droit qui devrait appartenir aux auteurs. Enfin, au sujet des plateformes *Research Gate* et *Academia*, évoquées par M. Larivière, elle croit qu'il serait utile de mentionner dans le préambule de la politique qu'il ne s'agit pas de dépôts institutionnels ou disciplinaires et que le dépôt dans ces plateformes n'est pas une façon de se conformer à la politique, et elle suggère de sensibiliser les membres de la communauté universitaire pour bien expliquer la distinction entre ces plateformes et les dépôts en libre accès existants.

M. Casanova mentionne que les chercheurs doivent assumer un coût considérable pour la publication de leurs articles dans les grandes revues, incluant celles qui font du libre accès. Il salue la politique, mais dit craindre que ce soient encore les chercheurs qui devront assumer les coûts de publication.

M. Larivière précise qu'aucun paiement n'est exigé des auteurs pour la diffusion de leurs articles en libre accès dans le cadre de la politique institutionnelle. La majorité des revues mentionnées dans sa présentation sont des revues qui permettent aux auteurs de prendre des tirés à part de la version acceptée de leur article et de le déposer gratuitement.

M. Lippé demande pourquoi on a choisi Papyrus et non une plateforme de diffusion plus accessible à travers le monde, comme PubMed central, et d'autre part, si la politique est rétroactive.

M. Larivière explique que Papyrus fait partie de l'écosystème des dépôts institutionnels, ce qui assure une bonne visibilité aux articles. Ceci dit, les auteurs ont le choix de laisser leurs articles aussi sur PubMed central en envoyant un lien vers cette plateforme de diffusion. En ce qui concerne la

deuxième question, la politique n'est pas rétroactive, mais il est possible d'y déposer les articles parus antérieurement.

Mme Royle observe que Papyrus n'est pas très efficace pour faire des recherches, par exemple par l'utilisation de filtres, et n'est pas facilement accessible dans certaines régions du monde. À son avis, il serait important de mettre à jour le système de Papyrus si l'on souhaite le promouvoir.

M. Molotchnikoff observe que les comités qui jugent les demandes de fonds pour publications tiennent surtout compte de la liste des publications et de la notoriété des revues dans lesquelles les articles sont publiés. Dans ce contexte, un dépôt seulement sur Papyrus désavantage le dossier du chercheur aux yeux des comités.

M. Larivière précise qu'il n'est pas demandé aux auteurs de ne pas publier dans les revues qu'ils souhaitent, mais plutôt qu'en parallèle l'auteur dépose la version acceptée par la revue dans Papyrus. Le libre accès vert n'est pas en compétition avec la publication dans une revue ; il ne s'agit que de deux modes d'accès à un document savant.

M. Boismenu observe que Papyrus ne doit pas se contenter d'être seulement disponible ; un travail doit être fait pour le rendre beaucoup plus visible et s'assurer d'une bonne diffusion.

M. Bouchard, qui a participé au début des travaux, constate que le Comité en est arrivé à une proposition qui reflète bien les réalités disciplinaires qui avaient été communiquées par différents secteurs de recherche de l'UdeM, ce qu'il salue. D'un point de vue institutionnel, il considère qu'il s'agit d'une politique qui est très modérée et qui permet d'assurer que les résultats de la recherche effectuée par les chercheurs, qui sont largement soutenus par les fonds publics, soient, à des degrés variables, disponibles pour le grand public, et ce, sans que le chercheur soit obligé de déboursier pour le plein libre accès dans une revue qui exige des montants faramineux. Par ailleurs, il revient aux comités de pairs, et donc aux chercheurs, lorsqu'ils évaluent des dossiers, de ne pas être trop conservateurs par rapport à la valeur symbolique que l'on accorde à certains critères, par exemple la réputation de certaines revues, qui surdéterminent l'excellence d'un dossier.

Mme Dimitrova, qui est membre du Comité de la recherche, se dit heureuse de cette politique, mais fait part de deux préoccupations. Premièrement, elle considère que les chapitres de livres ne devraient pas être inclus dans la politique en raison de la responsabilité qui incombera aux chercheurs de demander aux co-auteurs leur consentement. Deuxièmement, sur le plan de l'éthique de la recherche, elle estime qu'il faut exiger que les gens qui auront accès à Papyrus s'identifient, au moyen d'un mot de passe, afin que l'article soit cité et que le crédit soit donné à l'auteur. Enfin, elle évoque la question de l'accès des chercheurs de l'UdeM au moyen de plateformes comme ProQuest et G-Store.

M. Saint-Aubin présente quelques questions au sujet de la section *Définitions*. Premièrement, il se questionne sur la définition du mot « œuvre » qui inclut, entre autres, les œuvres littéraires dramatiques ou artistiques : par exemple, est-ce qu'un roman ou un disque, qui pourraient être le fruit d'une démarche de recherche, sont visés par cette politique ? Pourraient-ils être soumis à des pairs avant d'être publiés ? Deuxièmement, est-ce que la définition des membres de la communauté universitaire inclut les professeurs émérites qui ne sont plus des employés ? Enfin, du point de vue de la pérennité, il considère que c'est une mauvaise idée de permettre de retirer de la politique les publications savantes qui sont déjà publiées en libre accès, considérant que le statut des publications en ligne demeure extrêmement précaire.

M. Larivière indique que le mot « œuvre » est employé dans la politique parce que c'est le terme juridique qui figure dans la loi sur le droit d'auteur ; et celui-ci réfère aux articles évalués par les pairs et aux chapitres de livres, donc un disque ou un roman ne sont pas visés par la politique. Pour ce qui est des professeurs émérites, la question n'a pas été discutée, mais il serait en faveur de les inclure dans la définition. Enfin, il se dit d'accord avec l'idée de ne pas retirer de la politique les articles publiés dans les revues savantes, considérant que les seuls lieux de diffusion sur lesquels l'UdeM a plein contrôle est son dépôt institutionnel.

Mme Turgeon présente une question concernant l'arrimage entre les besoins de rentabilité des maisons d'édition et le libre accès des chapitres de livres, soulignant qu'en général l'auteur d'un chapitre de livre cède ses droits à l'éditeur. Ainsi, quelle sera la motivation des gens à acheter le livre si celui-ci est disponible en libre accès ? Et est-ce que l'on doit s'attendre à un déclin des droits d'auteurs pour les gens qui produisent un chapitre de livre ou un livre ?

M. Larivière indique que le processus de cession des droits pour les ouvrages collectifs, comme un chapitre de livre, est similaire à celui qui s'applique pour un article soumis à un éditeur commercial : l'auteur cède ses droits à l'éditeur qui va s'occuper de la diffusion ; et bon nombre d'éditeurs commerciaux permettent aux auteurs de déposer leur chapitre de livre dans le dépôt institutionnel ou dans une archive disciplinaire. Toutefois, les auteurs n'ont pas l'obligation de déposer leur article ou chapitre de livre en libre accès si l'éditeur ne permet pas le libre accès. Il ajoute que depuis l'arrivée du numérique, au milieu des années 90, la place des livres dans l'écosystème savant est en fort déclin, non pas parce que les livres sont en libre accès, mais plutôt parce que les modes d'accès aux monographies sont demeurés les mêmes qu'en 1945 alors que les modes d'accès aux revues savantes ont changé devenant beaucoup plus disponibles. À son avis, le fait de rendre des chapitres de livres disponibles de façon électronique aura peut-être pour effet d'aider le livre plutôt que de lui nuire.

M. Arsenault souhaite renchérir sur l'importance de donner un bon appui aux professeurs, par exemple pour ce qui est de la détermination des droits d'auteurs. Il explique que les publications dans les domaines du cinéma ou des jeux vidéo, par exemple, comportent souvent des extraits visuels qui soulèvent des questions et des enjeux complexes pour les éditeurs. Papyrus a également des exigences à cet égard : ainsi, toutes les images de films doivent être retirées des mémoires et des thèses provenant, notamment, du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques avant leur dépôt dans Papyrus afin d'éviter des problèmes éventuels, ce qui mène à des absurdités. À son avis, il serait bien de profiter de la nouvelle politique pour ouvrir plus largement le dépôt institutionnel au libre accès en incluant notamment les extraits visuels. Enfin, il informe qu'il a sollicité les éditeurs commerciaux pour leur demander la permission de faire un dépôt dans Papyrus de tous ses chapitres et articles publiés et a été très surpris de constater que les éditeurs aient accepté.

Mme René de Cotret annonce qu'elle proposera un amendement amical à la politique qui serait de référer aux processus de recherche plutôt qu'au processus de découverte, mentionné à la fin du préambule, estimant que le terme « recherche » convient mieux pour recouvrir les quatre aspects de la recherche, soit la recherche, la découverte, la création et l'innovation.

En écho au commentaire de M. St-Aubin, M. Simonet estime qu'il faudrait élargir le concept de membre de la communauté universitaire de façon à inclure non seulement les professeurs émérites, mais aussi les professeurs honoraires – qui est le titre accordé aux professeurs retraités. Ce ne sont pas tous les retraités qui sont actifs au niveau des publications, mais généralement dans les deux années qui suivent le départ à la retraite, les professeurs tendent à terminer leurs travaux ou peuvent avoir intérêt à poursuivre des travaux. À cette fin, il pense qu'il serait souhaitable d'inclure dans le corps professoral les professeurs émérites et honoraires. Il annonce qu'il en fera la proposition.

Dans la foulée du commentaire précédent, Mme Laplante demande ce qui est prévu dans la mise en application de la politique concernant les publications des étudiants qui, après avoir diplômé, demeurent liés au projet de recherche qu'ils ont réalisé en tant qu'étudiants à l'UdeM. D'autre part, elle évoque la thèse d'une étudiante sur l'accès aux revues savantes pour les étudiants en médecine au Burkina Faso qui confirme que l'accès au savoir dans les pays en développement n'est pas universel.

M. Desroches, qui a participé aux travaux du Comité dans la dernière année, tient à souligner le travail qui a été fait depuis plusieurs années à ce sujet à la suite des négociations entre les bibliothèques de l'UdeM et les grands éditeurs, soulignant qu'un grand nombre d'étudiants ont interpellé le Comité sur la question du libre accès. Il mentionne que plusieurs des considérations qui sont soulevées par l'Assemblée ont été discutées par le Comité de la recherche et le groupe de travail mixte sur le libre accès. La politique a été conçue dans l'optique d'être un outil pour aider les chercheurs et les chercheuses de l'UdeM à se conformer aux politiques de libre accès des fonds de recherche du Québec et des organismes subventionnaires fédéraux.

Mme Guay demande si cette politique touche également les chargés de cours qui publient et qui pourraient souhaiter déposer des articles dans le cadre de cette politique.

M. Larivière confirme que oui.

M. Lippé demande quelle démarche les auteurs doivent faire auprès de l'éditeur dans le cas où celui-ci refuserait la diffusion en libre accès.

M. Larivière explique que s'il n'est pas possible pour l'auteur de diffuser le dit article en libre accès, il peut être soustrait à la politique institutionnelle. Une approche alternative est d'éviter de soumettre un article à une revue qui a une telle politique, en espérant que les éditeurs auront tendance à se plier à cette façon de faire, considérant qu'ils ont besoin des manuscrits des auteurs.

Mme Filion indique qu'une demande a été faite au Comité de mentionner le personnel de recherche dans la définition des membres de la communauté. Elle souhaite remercier le Comité qui utilise les mots « chercheuses et chercheurs postdoctoraux » et non pas « stagiaires ».

M. Leroux demande s'il serait possible d'avoir un répertoire pour aider les chercheurs à identifier les revues « amies » afin de cibler d'avance celles qui facilitent le dépôt en libre accès, plutôt que chaque chercheur ait à faire les recherches sur chaque éditeur.

M. Larivière indique que de tels documents sont en préparation à la Direction des bibliothèques et seront disponibles sous peu.

Mme Hébert revient sur plusieurs des questions et inquiétudes soulevées dans la discussion. Concernant le commentaire relatif à la demande d'obtention de la signature des co-auteurs, elle explique que cette question a été largement débattue au Comité de la recherche qui, après vérification auprès de la Direction des affaires juridiques, en est arrivé à la conclusion que la politique devait être en accord avec la Loi sur les droits d'auteurs qui prône le partage des droits dans le cas d'une production savante produite par plusieurs auteurs. En ce qui concerne la réaction des comités de pairs par rapport à la publication en libre accès, Mme Hébert rappelle que la publication en libre accès est en ajout à la publication dans les revues savantes, et donc ne nuit pas aux auteurs. De plus, selon les discussions qu'elle a eues récemment avec les présidents des trois conseils subventionnaires et avec les présidents des fonds de recherche du Québec, il semblerait que l'application de la conformité en matière de libre accès va devenir plus contraignante, de sorte que les membres des comités de pairs pourraient n'examiner que les articles qui sont en libre accès, s'ils sont issus de subventions des conseils subventionnaires ou des fonds. Enfin, la politique rend obligatoire le dépôt institutionnel, mais n'empêche pas d'autres dépôts qui pourraient maximiser la visibilité et l'impact de la publication.

La directrice générale des bibliothèques, Mme Gagnon, invite les membres à consulter le document 547 intitulé *Foire aux questions*, de la direction des bibliothèques, qui répond à plusieurs des questions soulevées. En ce qui concerne l'addenda de l'auteur, mentionné par M. Larivière, le travail se poursuit avec la Direction des affaires juridiques ; cet addenda devrait être disponible sous peu. Elle répond ensuite en rafale à diverses questions soulevées : elle précise notamment que les articles de Papyrus sont moissonnés par Google, Google Scholars et d'autres moteurs de recherche pour favoriser la distribution et l'accessibilité. Concernant la question de l'efficacité de Papyrus, des efforts quotidiens sont faits pour améliorer la performance du moteur de recherche et le mettre à jour. Au sujet de l'identification, bien que les bibliothèques aient l'obligation d'informer les gens qui consultent les bases de données d'utiliser les contenus dans le respect des droits d'auteurs, le fait de faire en sorte que les gens s'identifient irait à l'encontre de la volonté d'ouverture et d'accessibilité au contenu. Enfin, les bibliothèques offrent une gamme de services, d'outils et de guides pour soutenir les auteurs en matière de droits d'auteurs, incluant une adresse courriel à laquelle les questions touchant le politique peuvent être transmises.

À propos des questions relatives aux négociations avec les éditeurs, Mme Parent fait part que les contrats d'édition ont beaucoup changé au cours des dernières années, et que la majorité des maisons d'édition font maintenant exception pour le dépôt dans un site institutionnel qui est traité à part. De plus, souvent le fait d'avoir une politique universitaire joue comme outil de négociation positif.

L'Assemblée procède à l'étude des propositions soumises par les membres.

Relativement au point 5.7 de la politique, M. Saint-Aubin souhaite que les professeurs émérites et honoraires soient mentionnés au point 5.7 de la section *Définitions*. La présidente des délibérations ayant signalé que tous les professeurs émérites sont professeurs honoraires, M. Aubin propose d'ajouter « incluant les professeurs honoraires » après « membres du corps professoral ». La proposition est appuyée.

M. Ledoux s'informe si les professeurs sous octroi sont compris dans le corps professoral.

Le secrétaire général confirme que, tel que défini dans la politique, le corps professoral comprend les professeurs sous octroi.

Aucune intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Filion propose d'ajouter, à l'avant-dernière ligne du point 5.7, « et les employés de la recherche » après « chercheuses et chercheurs postdoctoraux ». La proposition est appuyée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Saint-Aubin propose le retrait de la deuxième phrase du point 6.1. Il explique que l'objectif du libre accès est intimement lié à la pérennité des résultats de recherche ; dans cette perspective il estime préférable de faire de Papyrus le dépôt de tout ce qui est publié à l'UdeM. La proposition est appuyée.

Mme Laplante demande si c'est habituel pour les éditeurs de revues en accès libre de permettre l'autoarchivage.

M. Saint-Aubin indique que c'est le cas dans sa discipline.

M. Larivière, qui abonde dans le sens de M. Saint-Aubin, confirme que l'auteur qui publie en libre accès conserve les droits et peut donc diffuser dans le dépôt institutionnel également.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À la dernière ligne du *Préambule*, Mme René de Cotret propose de remplacer les processus de « découverte » par les processus de « recherche ». Et à la dernière ligne du point 2.1, elle propose d'ajouter au processus « de recherche » devant « de découverte, de création et d'innovation », ce qui se lirait comme suit : « aux processus de recherche, de découverte, de création et d'innovation ». La proposition est appuyée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À la troisième ligne du point 7.1.4, Mme Laplante propose de retirer « notamment un co-auteur ou son éditeur », expliquant que c'est plutôt au titulaire du droit d'auteur qu'il faut faire la demande. La proposition est appuyée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre intervention n'étant présentée, la proposition de politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes est adoptée à l'unanimité, telle que modifiée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la Politique institutionnelle sur le libre accès aux publications savantes, consignée au document 2019-A0021-0612^e-530 amendé.

Le recteur remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette politique, l'Assemblée se joint au recteur en applaudissant.

AU-0614-8

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

- PRÉSENTATION DU COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

2019-A0021-0614^e-541

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2020-2021, consignées au document 2019-A0021-0614^e-541.

M. Bouchard évoque les décisions récentes et contradictoires de différents ministères du gouvernement du Québec concernant les étudiants internationaux (déréglementation des droits de scolarité des étudiants étrangers, Programme de l'expérience québécoise (PEQ), politique du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en appui aux établissements d'enseignement pour accroître la venue d'étudiants internationaux, etc.) en soulignant la difficulté pour les directions facultaires d'établir une prévision, notamment pour le premier cycle. Il demande quelle approche l'Université peut adopter dans un tel contexte.

M. Filteau indique que les règles budgétaires du ministère de tutelle sont très claires par rapport à cette déréglementation : celles-ci ont été ajustées pour tenir compte du dé-financement de certains éléments et retourner des fonds en conséquence aux établissements. Le MRIF s'inscrit dans la même orientation que le MEES. Le problème se situe davantage du côté du PEQ qui n'a pas été coordonné avec les autres ministères.

Mme Béliveau ajoute que les membres de la communauté universitaire ont un rôle à jouer, lorsque l'occasion se présente, pour aider les différents ministères à avancer de façon cohérente en leur faisant valoir la richesse et l'importance des étudiants internationaux pour l'Université ; d'une part, parce que les différents ministères ne semblent pas se coordonner, et d'autre part, parce que le MEES ne semble pas avoir une vision arrêtée à ce sujet.

M. Lippé souligne l'apport important des étudiants internationaux du point de vue des directeurs de recherche et estime que l'Université devra être en mesure de leur verser des bourses. Il demande quel sera l'impact net des bourses sur le budget.

M. Filteau précise que la déréglementation ne touche que le premier cycle et le deuxième cycle non recherche, les règles habituelles continuent de s'appliquer pour le troisième cycle et le deuxième cycle recherche. Il est vrai que cela va entraîner une augmentation du budget pour les bourses au premier cycle, mais le gouvernement a prévu augmenter son financement en conséquence pour assurer que les universités puissent accueillir ce contingent additionnel d'étudiants étrangers.

M. Lippé constate que cette politique du gouvernement n'a pas pour objectif de recruter plus d'étudiants étrangers pour la recherche.

M. Filteau confirme qu'effectivement la déréglementation vise le premier cycle et le deuxième cycle non recherche. Par contre, dans le cadre de sa nouvelle politique de financement, le gouvernement a prévu une progression du financement pour le troisième cycle qui donne des marges additionnelles aux facultés et aux chercheurs pour bonifier le financement intégré, notamment en sciences sociales et en lettres.

M. George désire des explications au sujet de la première orientation, se questionnant notamment sur la capacité de prévoir le remboursement de 50 % du déficit accumulé sur 17 ans.

M. Filteau rappelle qu'il y a quelques années l'Université a pris la position de rembourser 50 % de sa dette qui était de l'ordre de 160 M\$ en 2010 et qui est actuellement d'environ 130 M\$. On vise à rembourser une partie de la dette sur quelques années sur une base minimale de 4 M\$ par année. Le remboursement pourra être accéléré si les conditions le permettent. Il reconnaît que des impondérables peuvent survenir, comme les coupes imposées en 2012-2013, qui peuvent modifier l'échéancier. Il rappelle que depuis plusieurs années, l'Université bénéficie des bas taux d'intérêt, mais qu'une hausse aura un impact important sur les marges budgétaires, d'où la priorité accordée au remboursement du déficit.

M. George dit comprendre que l'objectif est de réduire la dette et non de rembourser 50 % en 17 ans.

M. Filteau indique que l'objectif du 50 % est clair et que l'on espère pouvoir le faire en 17 ans, mais l'échéancier pourra être révisé selon les aléas politiques.

M. George demande comment cette approche se compare à la façon de gérer le déficit dans les autres universités.

M. Filteau indique que chaque université a ses propres enjeux de fonctionnement et il ne peut comparer d'une université à l'autre les politiques internes.

Le recteur ajoute que dans le contexte où certains établissements ont des surplus budgétaires, la situation budgétaire de l'UdeM est plus difficile à défendre devant le gouvernement. En lien avec la question précédente sur les étudiants internationaux, le recteur, évoquant un échange lors d'une rencontre avec le premier ministre Legault au sujet de la politique de déréglementation des droits de scolarité, dit ne pas être convaincu que la notion que les universités sont un service public soit un fait pour tous. En ce qui concerne le 50 %, il s'agit du compromis auquel l'institution est arrivée pour ne pas étouffer l'Université et pour démontrer que l'institution agit de façon responsable. Un autre élément de cette position de compromis est que ce n'est pas l'UdeM qui a généré cette situation, mais plutôt le gouvernement en ne finançant pas l'Université de façon adéquate et comparable aux universités comparables du reste du Canada. Donc, la direction a opté pour un équilibre entre la saine gestion et la prise en compte de cette réalité que les universités sont vues comme des organisations devant viser la rentabilité et non comme un service public.

M. Molotchnikoff se dit d'accord avec l'objectif de diminution de la dette. En ce qui concerne le financement des étudiants des deuxième et troisième cycles, il dit constater une disparité entre les facultés et entre les disciplines. Il demande s'il serait possible de normaliser le financement des étudiants afin d'assurer un financement à chaque étudiant de manière à ce qu'ils puissent se consacrer à leurs recherches.

M. Filteau rappelle que, tel que précisé dans le préambule des orientations budgétaires, l'UdeM est une organisation décentralisée et que la gestion du budget dans une faculté est la prérogative du doyen.

M. Bélanger demande s'il est possible de proposer des modifications aux orientations budgétaires.

M. Filteau rappelle que les orientations budgétaires sont adoptées par le Comité exécutif et le Conseil de l'Université, et que le Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU) et l'Assemblée universitaire ont la possibilité de faire des commentaires. Il n'est pas possible de faire des modifications au document, mais il peut prendre note des commentaires et les transmettre.

M. Bélanger constate que la question de l'accessibilité aux études est clairement exposée dans le préambule du document, mais peu abordée dans la section des orientations et des stratégies

budgétaires. Il souhaiterait un ajout au point 6 pour souligner que la stratégie de recrutement des étudiants internationaux dérèglementés doit se faire aussi en maintenant une accessibilité aux études.

M. Fischler fait part que le point 4 lui paraît plutôt vague et gagnerait à être clarifié. Il fait ensuite un commentaire au sujet du point 7 portant sur le soutien aux initiatives et aux activités de recherche structurantes, qui lui semble similaire à ce qui se fait dans les organismes subventionnaires. Il observe qu'il devient de plus en plus difficile pour un chercheur individuel d'obtenir une subvention en raison de la priorité accordée aux projets d'équipe ; il demande s'il n'y aurait pas lieu que l'Université adopte des mesures pour permettre à des chercheurs individuels aussi d'avoir accès à des subventions.

Mme Turgeon rappelle un commentaire qu'elle a fait dans une séance précédente au sujet de l'utilisation de la langue française à l'UdeM. Elle remarque que l'on parle de plus en plus anglais à l'UdeM, et que les universités ont tendance à offrir des cours en anglais aux cycles supérieurs pour attirer les étudiants internationaux. Elle se dit préoccupée par l'accueil que l'Université va faire aux étudiants internationaux et par l'obligation de francisation pour ces étudiants, et elle souhaite que l'on garde le souci de protéger la langue française à l'UdeM.

Mme Desforges salue le point 1 qui vise à maintenir un environnement de travail et d'études inclusif, sain, sécuritaire et favorable à l'épanouissement personnel et professionnel, qui s'inscrit notamment dans les démarches qui sont prises à l'UdeM en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'en matière de violences à caractère sexuel et de santé psychologique. Mais elle recommanderait de changer « maintenir » par « favoriser » parce que l'on reconnaît le travail qui est fait à ce sujet, mais que l'on considère qu'il faut poursuivre ses démarches.

En lien avec les inquiétudes exprimées par Mme Turgeon sur la stratégie de recrutement des étudiants internationaux et sur la langue d'étude, M. Ghanty souhaiterait qu'un soutien soit donné à ces étudiants pour qu'ils puissent acquérir une connaissance du français, et donc que l'on s'assure de leur donner des outils et des ressources pour les accompagner dans cette intégration. Il souhaiterait que cela soit exprimé dans cette orientation.

M. Filteau mentionne que le point 5, soutenir l'internationalisation des programmes d'études en favorisant la mobilité étudiante et l'intégration des étudiants de l'extérieur, comporte des actions à cet égard.

En réponse à la question de M. Molotchnikoff sur les disparités de financement entre les disciplines, notamment au sein de la FAS, M. Bouchard explique que le problème qui a été constaté dans le cadre d'une étude est que l'UdeM est généreuse en matière de bourses, mais n'est pas assez prévisible du fait que les budgets des facultés sont établis sur une base annuelle. Cela fait en sorte qu'il est plus difficile de s'engager sur plusieurs années pour le financement d'un étudiant, notamment pour les unités qui ont moins de contrats de recherche, par exemple les unités de sciences sociales et lettres. Cela est vrai pour la FAS, mais aussi pour toutes les facultés. La FAS travaille actuellement à harmoniser les politiques de financement intégré des unités pour que cela soit prévisible à la fois pour les professeurs et pour les étudiants. Cependant, il y aura toujours des différences de financement disciplinaires parce que les sources de financement ne sont pas homogènes.

M. Molotchnikoff croit qu'il faudrait assurer un financement sur cinq ans et qu'il ne devrait pas y avoir de différences entre les disciplines. Se disant surpris d'apprendre qu'il y a du financement intégré, il demande comment il se fait que les professeurs n'en soient pas informés.

La présidente des délibérations signale à M. Molotchnikoff que son commentaire est hors d'ordre.

Revenant sur une question précédente, Mme Hébert indique que sa compréhension de l'orientation sur les activités de recherche structurantes est à l'effet que de la recherche individuelle peut être structurante. Elle fait remarquer que cette orientation (point 7) ne cible pas les groupes ou l'interdisciplinarité, ces éléments étant cités dans une autre orientation.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Casanova, fait part que le Comité s'est penché sur les documents qui lui ont été remis et a jugé que tout était adéquat tel quel, et donc le Comité n'a pas fait de recommandation.

Le recteur fait remarquer que tout ce qui est réalisé par l'UdeM et projeté à travers ses orientations budgétaires se fait avec 20 % de moins par étudiant que l'UBC. Si l'UdeM avait les mêmes standards, elle aurait 200 M\$ de plus et les discussions pourraient être plus stratégiques. Il salue la passion de tous de faire autant et de réussir autant avec si peu. Il réitère la nécessité de convaincre les décideurs publics que l'UdeM a besoin d'être davantage financée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université les orientations budgétaires 2020-2021, consignées au document 2019-A0021-0614^e-541 déposé aux archives.

AU-0614-9 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2019-A0021-0614^e-542, 543

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2019-A0021-0614^e-542. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0614-9.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- M. Stéphane Beaulac, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme président pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023.

AU-0614-9.2 **COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UN MEMBRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends :

- M. Philippe Lévesque-Groleau, chargé de cours à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2024.

AU-0614-9.3 **COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN PROFESSEUR SOUS OCTROI**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. Jonathan Ledoux, professeur sous octroi agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine, comme membre professeur sous octroi, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023.

- PRÉSENTATION DU VICE-RECTEUR AUX FINANCES ET AUX INFRASTRUCTURES2019-A0021-0614^e-544

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le projet de réaffectation des espaces libérés sur la montagne à la suite du déménagement d'unités au campus MIL, à l'aide d'une présentation électronique (document 2019-A0021-0614^e-544).

M. Bélanger salue le travail de planification qui est fait en matière de communication dans le cadre de ce projet, mais souligne l'importance d'assurer que les communications soient transmises aux membres individuels, par exemple les étudiants, et non seulement aux instances facultaires.

M. Filteau indique qu'en plus des communications avec les doyens, des plans de communication sont prévus pour chacun des moyens de communication mentionnés dans sa présentation. Il est prévu d'informer toutes les personnes concernées par une zone de chantier, incluant les étudiants.

Toujours en matière de communications, M. Bélanger demande si des communications seront également acheminées à tous dans le cas où des accommodements devraient être mis en place comme des coupures de services, des changements d'horaires ou le déplacement de salles d'enseignement et de laboratoires.

M. Filteau indique que le registrariat a prévu la relocalisation des locaux d'enseignement vers d'autres pavillons ou secteurs. Des plans de relocalisation temporaire sont prévus pour des laboratoires au pavillon J-A-Bombardier vers l'été 2020. Les activités seront déplacées avant le début des travaux et des mesures de mitigation des déplacements seront prévues. Quant aux coupures de services qui pourraient survenir de manière ponctuelle, une coordination sera assurée avec le doyen de la faculté concernée.

Mme Guay s'informe de ce qui est prévu en regard du déménagement des usagers du 3050 et 3060 boul. Édouard-Montpetit, et si des bureaux sont prévus pour les chargés de cours, suggérant à cet égard l'intérêt pour les chargés de cours d'avoir des bureaux plus près de leurs lieux de travail.

M. Filteau indique que ce bâtiment n'est pas touché par le projet à l'étude, mais fait plutôt partie du plan de directeur des espaces. Il s'agit d'un bâtiment dont l'Université veut se départir dans un minimum de cinq ans. Pour les locaux, ceux-ci sont planifiés selon les besoins exprimés par les unités dans le cadre de l'élaboration du plan fonctionnel et technique.

Mme René de Cotret demande si le pavillon Marie-Victorin est également visé par les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et le remplacement des systèmes de chauffage et de climatisation.

M. Filteau confirme que oui, précisant que tout le système électrique du pavillon Marie-Victorin sera refait.

Mme René de Cotret souligne l'importance de prévoir des communications quant aux mesures de sécurité pour que les membres de la communauté universitaire puissent savoir quoi faire en cas d'incident.

M. Filteau dit prendre note de la suggestion.

Évoquant les travaux actuels du REM sous le pavillon Marie-Victorin, Mme Turgeon rappelle la difficulté de travailler au quotidien dans un environnement où il y a des travaux, soulignant que la communication entourant les travaux n'a pas toujours été optimale. Pour ce qui est des travaux de réaffectation des espaces dans les pavillons, elle souhaiterait que les gens soient informés et consultés sur des mesures de mitigation ou autres solutions avant le début des travaux, en prévention plutôt qu'en

réaction. De plus, elle aimerait que l'on améliore l'entretien pendant les travaux de manière à assurer un environnement de travail plus sain.

M. Filteau rappelle que le REM ne relève pas de l'UdeM qui a elle-même de la difficulté à avoir des informations du consortium. Pour ce qui est du projet de réaffectation des espaces, qui relève de l'UdeM, une approche de communication a été prévue pour l'ensemble du projet et une conseillère aux communications a été engagée spécifiquement pour ce projet. Par ailleurs, les zones de chantiers seront des zones isolées et entièrement fermées, donc non accessibles.

Mme Turgeon dit comprendre que le REM ne relève pas de l'UdeM, mais elle juge néanmoins qu'il est de la responsabilité de son employeur de s'assurer que ses employés ont un environnement de travail sain.

M. Filteau se dit d'accord, ajoutant que l'UdeM apporte des mesures d'atténuation aux travaux du REM, mais il réitère que l'UdeM ne peut régler les problèmes engendrés par les travaux du REM.

M. Ghanty dit s'inquiéter de la transition entre les travaux touchant les réseaux électriques et la plomberie par un entrepreneur externe et la formation du personnel de l'UdeM qui sera chargé ensuite de l'entretien de ces systèmes. Il souligne l'importance que l'information à ce sujet soit bien documentée. Par ailleurs, en ce qui concerne les espaces communs de travail, il souligne l'importance de prévoir des espaces de travail adéquats pour les employés dans un contexte de travail dans un espace commun.

Vu l'envergure des travaux, M. Leroux suggère d'ajouter à la liste des moyens de communication des comités de bon voisinage, qui sont des lieux d'échanges bidirectionnels qui servent à prendre le pouls des usagers pendant les travaux et permettent de trouver les ajustements requis.

M. Simonet, qui a été responsable du démarrage du projet il y a plusieurs années, demande s'il est toujours prévu d'accueillir certains services au pavillon Roger-Gaudry.

M. Filteau confirme que oui, notamment le Centre de pédagogie universitaire (CPU), les services juridiques, le Bureau des communications et le Bureau de la conduite responsable de la recherche.

Dans la foulée du commentaire de Mme Guay, M. Desjardins évoque le besoin de locaux pour les associations (ACPUM, SCCCUM et SGPUM) qui occupent le 3050 et le 3060 Édouard-Montpetit. Concernant le pavillon Marie-Victorin, il demande si la climatisation sera étendue à tous les étages. En écho au commentaire de Mme Turgeon, il estime important de consulter tous les employés sur les questions de l'aménagement, de la sécurité et de l'utilisation des locaux, notamment. Enfin, pour ce qui est de l'aménagement des salles d'enseignement, il souligne l'importance de consulter les chargés de cours, qui donnent plus de 75 % des cours et qui connaissent les besoins en matière d'éducation.

M. Filteau explique que dans le cadre d'un projet d'élaboration des espaces, les premiers points de contact sont la direction facultaire et la direction départementale à qui il revient de faire l'inventaire des besoins en consultation avec leur communauté facultaire ou départementale. Pour ce qui est de l'aménagement des salles d'enseignement, la direction consulte le CPU, qui a une expertise en cette matière, en coordination avec la Direction des immeubles. Pour ce qui est de la question de la climatisation à tous les étages du pavillon Marie-Victorin, M. Filteau précise que ce seront principalement les zones qui seront libérées par le déménagement des unités vers d'autres pavillons qui feront l'objet de travaux de rénovation.

M. Bouchard fait part de ses remerciements à la direction pour ce projet qui se concrétise et prend forme après de nombreuses années, soulignant que ce projet rappelle qu'au-delà des contraintes et des frustrations il faut être ambitieux et se projeter dans le temps pour faire progresser l'Université. Il estime qu'il faut essayer d'avoir le même type d'ambition et de patience pour les chantiers académiques.

M. Debbia s'informe du projet de relocalisation du Département de santé environnementale et santé au travail (DSET), actuellement au pavillon Marguerite-d'Youville, au pavillon Roger-Gaudry, qui n'apparaît pas dans la présentation.

M. Filteau indique que cet élément n'apparaît pas dans la présentation, mais confirme que le DSET sera relocalisé au pavillon Roger-Gaudry au sein de l'ESPUM.

Mme Trudeau souligne qu'un des atouts de l'UdeM est d'être sur la montagne et elle espère que l'intégration de tous ces aménagements va bien s'inscrire dans ce patrimoine de la montagne. Par ailleurs, elle demande quelles sont la vision et la préoccupation de la direction en matière d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

En ce qui concerne le premier commentaire, M. Filteau informe que le plan directeur des espaces extérieurs sera présenté à l'Assemblée au printemps. Ce plan couvre notamment l'intégration architecturale, le patrimoine bâti et les espaces extérieurs et il est conçu dans une perspective de valorisation du site de la montagne ; ce plan sera ensuite soumis à l'Office de consultation publique de Montréal. Pour ce qui est de la question de l'énergie, il souligne que le changement des fenêtres du pavillon Roger-Gaudry à lui seul va entraîner une importante économie d'énergie. Par ailleurs, il souligne que le système de chauffage est au gaz naturel.

M. Bélanger attire l'attention sur l'importance de faciliter l'accès au campus, soulignant que cet aspect est lacunaire en particulier pour les vieux pavillons.

M. Filteau répond que c'est un élément qui est une exigence des règles de mise aux normes.

M. Fischler souligne l'importance d'assurer l'arrimage du plan de réaffectation présenté avec le plan d'aménagement des espaces extérieurs quant aux interventions qui seront nécessaires sur certains bâtiments pour réaliser l'aménagement des espaces extérieurs, par exemple la perméabilité des bâtiments entre l'intérieur et l'extérieur, l'ouverture de nouveaux passages, etc. Il demande si ces deux plans seront arrimés dans les devis.

M. Filteau indique que cela pourra être considéré dans la mesure du possible, mais rappelle que l'Université doit tenir compte des exigences sur le plan patrimonial.

M. Lippé indique que la Faculté de médecine a mis de l'avant un projet de centre de recherche regroupant les différents départements de sciences fondamentales ; il demande si ce projet est dans le plan présenté.

M. Filteau confirme que ce projet de centre de recherche est prévu dans la planification des espaces au pavillon Roger-Gaudry, cependant il ne fait pas partie du présent projet de réaffectation des espaces.

AU-0614-11

RÉFLEXES NUMÉRIQUES

- PRÉSENTATION DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

2019-A0021-0614^e-549

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, souligne que cette présentation fait suite à un commentaire d'un membre, lors de la séance précédente, sur la nécessité de parler de la civilité numérique et de l'usage que l'on fait du numérique. À l'aide d'une présentation électronique (document 2019-A0021-0614^e-549), elle présente les campagnes qui ont été réalisées à ce jour en matière de civilité numérique sur l'utilisation des médias sociaux, la cyberviolence dans les relations amoureuses, le cyberharcèlement, et celles qui seront lancées dans la prochaine année notamment sur la cybersécurité, ainsi qu'un MOOC sur la transdiversité dans le cadre de l'implantation du « prénom choisi » à l'UdeM. De plus, des formations sur la cybersécurité seront offertes aux membres de la communauté en

2020-2021. Les informations sur ces initiatives sont disponibles sur le site de l'Université sous l'onglet *réflexes numériques*.

M. Bélanger se dit heureux des initiatives déployées et notamment de la réalisation du MOOC sur le prénom choisi, qui est important pour la communauté étudiante. Il souhaite que l'information à ce sujet soit largement relayée à tous les membres de la communauté universitaire afin de favoriser un changement de culture.

M. Décary-Héту, qui fait part que plusieurs de ses collègues et nombre d'étudiants ont fait l'objet de vols de données dans les dernières années, salue les initiatives présentées, notamment en matière de cybersécurité.

M. Gagnon, qui dirige un groupe de recherche du FRQ auquel plusieurs universités sont associées, s'informe de la procédure administrative à suivre concernant le prénom choisi, par exemple dans le cas de l'octroi de bourses aux étudiants provenant d'autres universités.

Mme Béliveau rappelle qu'à l'UdeM les deux prénoms seront conservés au dossier ainsi que le matricule, mais ne seront pas diffusés à tous, par exemple le professeur aura le prénom choisi et non le prénom légal. Pour l'instant, l'UdeM préconise l'utilisation du prénom légal pour tout ce qui sort de l'Université ; par exemple, pour l'impôt, l'UdeM va utiliser le prénom légal dans ses communications avec Revenu Québec et avec les organismes subventionnaires. Des discussions sont prévues au sujet du système que les étudiants utilisent pour suivre des cours dans une autre université québécoise.

M. Desjardins fait un commentaire concernant le réflexe numérique de l'institution elle-même, dont les campagnes sont diffusées sur YouTube, une entreprise de Google qui ne paiera pas d'impôt sur les revenus qui sont générés par les clics sur les projets. Rappelant que les impôts contribuent au financement des universités, il demande si d'autres plateformes pourraient être envisagées.

Mme Béliveau dit ne pouvoir répondre à cette excellente question, indiquant qu'il faudrait consulter les technologies de l'information à ce sujet. En conclusion de sa présentation, elle invite les membres à transmettre leurs commentaires et suggestions et remercie Mme Diane Raymond qui a préparé la présentation et qui a piloté ce dossier en collaboration avec le Bureau des communications et les TI.

AU-0614-12 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2019-A0021-0614^e-545, 546

Le secrétaire général mentionne que les présidents des comités ont été incités à présenter un rapport d'étape des travaux de leur comité. Les membres ont reçu les rapports d'étape des comités suivants : Comité de la recherche, Comité du budget de l'Assemblée universitaire.

Le président du Comité des différends, M. Vermeys, qui après 10 ans, a cédé la présidence suite à sa nomination comme vice-doyen à la Faculté de droit, a informé que le Comité a étudié un dossier cette année, et que deux autres plaintes ont été déposées et devraient être entendues au début de 2020.

Le Comité de la planification, le Comité des règlements, le Comité du statut du corps professoral et le Comité d'appel des différends ne se sont pas réunis depuis la séance de mai 2019, n'ayant reçu aucun mandat. Enfin, le Comité de l'ordre du jour soumet son rapport à chaque séance.

La présidente des délibérations souligne que la présidente du Comité de la recherche, Mme Lucie Parent, qui était présente en matinée pour faire rapport sur les travaux sur la politique sur le libre accès aux publications savantes, voulait être présente pour présenter un rapport plus détaillé du rapport d'étape du Comité de la recherche, mais ne pouvait se libérer cet après-midi.

AU-0614-13 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 20 janvier 2020, à 14 heures.

AU-0614-14 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 15 h 30.